

Groupe de Travail préparatoire au CTSD
30 mars 2015

En préambule, le SNUipp-FSU rappelle que ce protocole pluri-annuel qui aux dires des signataires était censé nous garantir 3 années de stabilité, de lisibilité et de relative sérénité n'a apporté cette année que désordre, opacité et inquiétude. La rumeur a souvent pris le pas sur l'information. En résumé les choses ont bien mal commencé.

Le SNUIPP-FSU alerte contre les dérives qui se profilent à travers cette nouvelle méthode de travail :

- une carte scolaire qui se décide entre l'Administration et les élus, court-circuitant les autres partenaires que sont les organisations syndicales représentatives des personnels, les fédérations de parents d'élèves.
- Un comité de pilotage qui pourrait se substituer aux instances institutionnelles que sont le CTSD et le CDEN les reléguant à la position de simples chambres d'enregistrement. Il est urgent de cadrer le rôle de ce comité de pilotage, son champ d'intervention, les limites de ses prérogatives et ses méthodes de travail.
- Nous renouvelons une demande déjà ancienne : que des Groupes de Travail préparatoires au CDEN associant l'Administration, des représentants des syndicats, des élus, des parents d'élèves soient convoqués avant chaque CDEN. Il serait dangereux que les réunions du comité de pilotage se substituent à ce type de GT en lien direct avec le CDEN et qui ont seul une véritable légitimité pour mener les réflexions et analyses préparatoires

Mme la Secrétaire Générale reconnaît que la période de réserve électorale n'a pas permis de préparer la carte scolaire dans la transparence souhaitée. Elle dit qu'elle n'est pas opposée à la mise en place de GT avant CDEN .

Le SNUipp-FSU signale qu'il demande depuis longtemps ces GT, que l'Administration donne à chaque fois son accord de principe mais que la promesse ne se concrétise jamais.

Mme la Secrétaire Générale énumère les objectifs qui ont guidé la réflexion de l'Administration pour la carte de cette année :

- mettre en place les deux dispositifs inscrits dans la loi de refondation : PDMQDC (plus de maîtres que de classes) et scolarisation précoce.
- dégager des moyens pour le remplacement
- procéder aux ouvertures nécessaires

Par ailleurs elle confirme qu'il n'y aura pas de stagiaires dans le 65 à la rentrée prochaine.

Le SNUipp-FSU fait le constat qu'au regard du nombre de départs à la retraite, du solde négatif des permutations informatisées et de l'absence de stagiaires, le département va se retrouver dans la même situation de tension que l'an dernier avec 16 départs de personnels non compensés. Mettre un enseignant devant chaque classe va encore une fois relever de la quadrature du cercle

.Mme la Secrétaire Générale répond que des inéats pourraient peut-être être accordés et rendre la situation plus gérable.

Dispositifs PDMQDC et Scolarisation précoce :

Nb : les ouvertures sont signalées en vert, les fermetures en rouge

JJ Rousseau +0,5

J. Verne +0,5

J. Macé +0,5

Voltaire élém + 0,5

Henri IV élém. +0,5

Henri IV mat +0,25

Pablo Neruda +0,25

Le SNUIPP-FSU s'interroge sur le progrès que pourra apporter aux écoles qui vont en bénéficier ½ ou ¼ de poste supplémentaire au titre du PDMQDC et dénonce l'aspect « cosmétique » de ce genre de dotation pour des écoles qui ont urgemment besoin d'un poste supplémentaire.

Ce genre de dispositifs est une revendication historique du SNUIPP-FSU mais sur des moyens supplémentaires et non pas sur un redéploiement des moyens existants. De fait, on ferme 3 postes pour pouvoir créer 7 dispositifs qui n'auront que peu d'impact sur les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels.

Dispositif accueil des moins de 3ans :

Mat Soues + 0,75

Mat Maubourguet + 0,75

Le SNUIPP-FSU dénonce les pressions voire le chantage exercé sur certaines écoles pour qu'elles produisent un projet pour bénéficier de ce type de poste alors qu'en même temps on les menace de fermetures.

Les syndicats demandent quels ont été les critères pour choisir les écoles éligibles à ce dispositif.

M. Bégué répond : Les IEN ont sollicité les écoles éligibles à ce dispositif et leur ont demandé de rédiger un projet sachant que toutes ne pourraient pas bénéficier de ce dispositif. Le choix s'est fait sur des communes où les structures d'accueil de la petite enfance sont limitées voire inexistantes.

M. Bégué précise que concernant la scolarisation des TPS l'après-midi, il faudra à terme évoluer avec les municipalités vers des dispositifs du type classe-passerelle.

Nous avons soulevé la question de la nomination des personnels sur ces postes lorsqu'un enseignant déjà en place assure l'accueil des petits avec projet déjà existant ? L'administration n'a visiblement pas encore pris en compte la réalité des situations et les difficultés concrètes de mise en oeuvre.

Animateurs TICE :

Animateurs Tice : fermeture de 5 postes

Animateurs Tice : ouverture de 4 postes à 0,75%

Création d'un poste de conseiller technique Tice départemental

Les 4 Tice passant à 75% complèteraient leur service sur des décharges de directeurs.

Le SNUIPP rappelle que la réduction à 75 % de leur services a déjà été pratiquée il y a quelques années pendant un an. L'IA les avaient remis à temps plein car ce système ne fonctionnait pas et ne répondait pas aux attentes des écoles. L'argument de l'Administration est que les TICE devront désormais dans une logique de transversalité être prises en compte par les CPC avec une interaction permanente entre pédagogie et outils numériques. Tout Tice sera CPC et vice-versa. L'animateur départemental suppléera de façon centralisée aux tâches que ne pourront plus assurer les tices de circonscription mais il pourrait se voir aussi confier une mission transversale ASH/Maternelle/Numérique (??). Curieux montage.

Tarbes-Est se verra donc privé de CPC généraliste et d'animateur Tice.

Remplacement :

Titulaires remplaçant : + 4 postes

CPC

CPC maternelle : + 0,5

CPC Tarbes Est : - 1

CPC spécialité ASH sur Tarbes-Est + 1

Le poste de CPC généraliste Tarbes-Est est transformé en CPC-ASH. Le SNUIPP s'interroge : Cela nécessitera-t-il un personnel titulaire du CAFIPEMF et du CAPA-SH ? Y-en-t-il seulement un sur notre département ?

Les syndicats demandent que poste soit pourvu en toute transparence et qu'une fiche de poste claire soit publiée.

Créations de RPI dispersé et de RPI concentrés :

Arcizac ez Angles / Lézignan :

fermeture du poste à Arcizac et ouverture du poste à l'école de Lézignan

Thermes Magnoac / Monléon-Magnoac :

fermeture du poste à Thermes-Magnoac et ouverture du poste à Monléon

Hères / Labatut Rivière :

fermeture du poste à l'école de Hères et ouverture du poste à l'école de Labatut

Bagnères – Ecole Palomières :

fermeture du poste - 1 et redéploiement des élèves sur les écoles de Bagnères était en RPI avec Merilheu. Que devient l'école de Merilheu ? Classe unique ?

Création d'un RPI St Lary/ Vielle-Aure

Ouvertures de classes

Mat Ibos

RPI Bun /Aucun : confirmation ouverture provisoire RS 2014

Bourg de Bigorre : confirmation ouverture provisoire RS 2014

Saléchan

RPI Arcizac/Hiis/Vielle-Adour Réflexion sur un RPI concentré à l'horizon 2016 ou 2017

Fermetures de classes

Sur Vier-Bordes : - 1 l'IA repousse la fermeture si la communauté de commune propose une fermeture sur son secteur pour la rentrée 2016. Ce qui revient à donner le choix de décision de fermeture aux collectivités locales. Un exemple de co-gouvernance directe de l'Administration avec les communes aux dépens des instances existantes (CTSD, CDEN,...)

Sur Tarbes : 4 fermetures qui amènent des effectifs jusqu'à plus de 27 élèves par classe ! Incompréhensible et inacceptable ! Ces fermetures interviennent dans des écoles dont les effectifs sont stables ou en baisse de façon dérisoire.

Tarbes T. Gautier : -1 Cette école perd une classe et son statut d'école d'application (voir plus bas)

Tarbes H. Duparc : -1 l'enseignement de l'occitan sera fragilisé

Tarbes La Sendère : -1 Cette école accueille beaucoup de gens du voyage et mène un travail d'intégration reconnu. Accueille un public scolaire de plus en plus défavorisé.

Tarbes Ormeau. Figarol -1 La décharge du directeur serait maintenue. Cette école accueille un public scolaire de plus en plus défavorisé

Sur Soues maternelle : - 1 avec + 0,75 au titre de la scolarisation précoce (voir plus haut)

Sur Juillan - 1 + 0,5 + 0,5 : la fermeture d'un poste et le passage à 2 mi-temps pour l'occitan (maternelle et élémentaire), fragilise cette école et l'enseignement de l'occitan.

Les syndicats constatent que les écoles qui se sont engagés dans des dispositifs occitan sont bien mal récompensées de leurs efforts et de leur engagement dans ces dispositifs qui supposent une organisation pédagogique complexe. Au contraire, avoir une classe bilingue les dessert puisque le E/C est calculé en comptant cette classe comme une classe ordinaire, ce qui ne correspond à aucune réalité.

Sur Rabastens - 1

A Rabastens, l'administration donne un C/E de 21 après fermeture alors qu'en réalité les classes fonctionneront pendant une bonne partie de la journée à 27,5 de moyenne.

Ces fermetures auront pour effet de rendre plus difficiles d'une part l'enseignement dans les classes unilingues et d'autre part l'enseignement dans la ou les classes bilingues. Où est le gain ?...

Le SNUIPP-FSU 65 demande depuis fort longtemps une remise à plat des dispositifs d'enseignement de langues étrangères afin que ne soient plus opposés de fait les intérêts légitimes des uns aux intérêts tout aussi légitimes des autres, ce qui en période de restrictions budgétaires exacerbe les tensions sur le terrain. Cette demande lui avait valu dans un passé récent les foudres d'occitanistes émérites de Toulouse à Montpellier en passant par Carcassonne. Nous acceptons l'augure d'une nouvelle volée de bois vert...

Sur Castelnau Rivière Basse - 1 : évolution vers un RPI (à définir)

Sur Barèges - 1 : fermeture d'une classe et maintien d'une classe unique

Sur Andrest - 1 : fermeture d'une classe alors qu'avant fermeture, le E/C de cette école se situe dans une bonne moyenne départementale qui ne justifie en rien une mesure de fermeture.

Sur Cauterets - 2 + 0,5 mat + 0,5 élem: fermeture d'une classe élem et d'une classe maternelle avec ouverture d'un demi-poste en élem et d'un demi-poste en maternelle.

Le SNUipp s'inquiète de cette politique du « saucissonnage » des postes qui selon nous a notamment pour but, outre les économies, de casser le modèle de l'enseignant positionné sur une seule école.

Sur Ossun -1 : fermeture d'une classe élémentaire et fusion envisagée en 2016 des écoles avec pour conséquence à terme la fermeture d'un poste de directeur transformé en poste d'adjoint maternelle. Cette fermeture est incompréhensible quand on sait qu'à la rentrée, elle conduira à une moyenne de 27,5 élèves par classe (avec des classes à plusieurs niveaux). A la rentrée 2017, par montée pédagogique, on arrivera à une moyenne de 28,75 par classe !!! Avec qui plus est la concurrence d'une école privée. Bel exemple de défense du service public !

Le SNUipp a défendu toutes les écoles qui lui avaient transmis leurs prévisions et leurs argumentaires. En dehors des ouvertures proposées par l'administration, il soutient aussi une ouverture dans les écoles suivantes qui l'ont alerté sur leur situation:

Bordères élémentaire,
Momères/Saint-Martin,
Saint Sever/Sénac/Peyrun,

Maubourguet maternelle,
Thermes/ Monléon,
Tarbes Jean Jacques Rousseau.

Protocole décharge des écoles de 9 classes (nouvelles modalités) :

Passage du temps de décharge directeur de 0,25 à 0,33

Voltaire Tarbes : + 0,08

J. Moulin Tarbes : + 0,08

Ecoles d'application :

- 0,5

-Tarbes Debussy : transformation du poste de directeur d'école d'application en poste de directeur d'école élémentaire

Tarbes Théophile Gautier :

-Tarbes Debussy : transformation du poste de directeur d'école d'application en poste de directeur d'école élémentaire

Directeur d'Ecole d'Application : tranformation des deux postes de DEA en directeur d'école élémentaire. Les écoles d'application disparaissent. Il n'y aura aucun stagiaire à l'ESPE de Tarbes à la rentrée prochaine. Quel sera donc le devenir de l'ESPE à Tarbes? En l'absence de DEA, quand des stagiaires seront à nouveau positionnés sur des écoles du 65, qui assurera le travail d'interface et de coordination ? On peut s'en inquiéter. Les syndicats demandent que le DASEN présente son projet de façon officielle pour ne pas laisser sans réponse les questions posées par la suppression des écoles d'application

Défléchage poste langue espagnole :

Les neufs postes fléchés espagnol encore existants seront défléchés dès la rentrée 2015 :

Castelnau-Magnoac élem

Bourg de Bigorre primaire

Argelès-Gazost J. Bourdette élem

Argelès-Gazost Parc Suzanne élem

Cauterets élem

Hèches

Lannemezan Bourtolets élem

Lannemezan Baratagin élem

St laurent de Neste élem

Le SNUIPP-FSU regrette que les écoles adossées à un collègue qui propose encore l'espagnol à l'entrée en 6ème soient défléchés. C'est contribuer à l'accélération de l'hégémonie de l'anglais.

Transfert de postes :

-Transfert du poste de maître E de l'école élémentaire du Lapacca sur l'école élémentaire Jean Bourdette à Argelès-Gazost

-Transfert des 2 postes CPD occitan et du poste CPD LVE de Tarbes-Est sur Vic Val d'Adour.

Conclusion :

Deux balances sont possibles sachant que dans le cadre du protocole (sans poste à rendre au Ministère), la balance doit être nulle :

Avec fermeture de Viers-Bordes :

Ouvertures : 21,16 / Fermetures : 21,50

Balance négative de 0,34 (on ferme plus qu'on n'ouvre)

Avec maintien du poste à Viers-Bordes :

Ouvertures : 21,16 / Fermetures : 20,50

Balance positive ; 0,66 (on ouvre plus qu'on ne ferme ; l'IA devra donc rééquilibrer en fermant ailleurs ou en renonçant à une ouverture?)

Pour le SNUIPP-FSU 65

Roselyne Bergé-Sarthou, Claude Martin, Nicolas Ventosa